

LETTRE OUVERTE aux Conseillers Municipaux de Mauchamps

Mesdames CHEMIT – GAUTIER – MAUDENS – PIAT

Messieurs ADAMO – BERTHEL – CEPEDA – LA BRETONNIERE - de l'ESTANG du RUSQUEC - FORTIN

OBJET : VOTRE RESPONSABILITÉ concernant la **COMMUNE NOUVELLE**.

Madame, Monsieur,

Dans quelques semaines, vous allez vous prononcer officiellement sur la **fusion de Mauchamps avec Boissy-sous-Saint-Yon et Saint Yon**, autrement dit sur la **disparition de Mauchamps** en tant que village... transformé en **lieu-dit** et la mairie en mairie annexe.

Comme le prévoit la loi, votre décision sera IRREVERSIBLE !

C'est donc une **lourde responsabilité**, qui **vous engage personnellement** et engage encore plus la **vie quotidienne des habitants** de Mauchamps sur le long terme.

Plusieurs éléments doivent vous amener à **RENONCER A PRENDRE SEUL** cette décision.
Exigez une **CONSULTATION DES HABITANTS** qui vous donnera une **REELLE LEGITIMITÉ**
pour décider ou non d'accepter cette fusion.

1°- CE N'ETAIT PAS PREVU AU PROGRAMME

Lors des élections municipales de 2014, ce projet **ne faisait pas partie du programme proposé par votre liste aux électeurs**. Pourtant, Mme Dubois et M Touzet (maire de St Yon) ont déclaré qu'une **réflexion était en cours depuis 2 ans**, information également découverte dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 septembre 2016 !

Pourquoi avoir attendu le dernier trimestre 2016 pour la rendre publique... **la décision** devant intervenir **avant le 31 décembre 2016 ?...**

UN DELAI BEAUCOUP TROP COURT pour un changement si important !

2°- L'AUGMENTATION DES TAXES EN MARS 2016 : LA VRAIE RAISON

Lors du vote du budget en Mars 2016, les augmentations de taxes vous ont été présentées par Mme Dubois comme une **nécessité liée à la baisse des dotations de l'Etat**. **C'est FAUX**.

En effet, si la baisse des dotations est bien une réalité pour toutes les communes, elle ne justifie pas des augmentations **de 35 % pour les taxes d'habitation et foncier non bâti, 52 % pour le foncier bâti...** (et non **pas de 3 %** comme le prétend Mme le Maire !).

En réalité, cette augmentation a permis d'**aligner par anticipation et de façon déguisée le niveau des impôts locaux de Mauchamps par habitant, sur celui de Saint-Yon :**

Moyenne des impôts locaux par **habitant en 2015** Mauchamps **286 €** Saint-Yon 412 €
Si on applique les **taux 2016** sur les **bases 2015**, on obtient **Mauchamps.... 412,47 € !**
+ 44,22 % d'AUGMENTATION pour les habitants de Mauchamps

Calculs effectués à partir des données de l'administration fiscale (<http://www.collectivites-locales.gouv.fr>)

C'est ce que **vous avez voté** alors qu'on vous présentait une **augmentation de 2 points** (C.M du 18 mars).

3°- COHÉRENCE TERRITORIALE

Sans parler de la "carotte" des dotations bonifiées, l'objectif d'une commune nouvelle ne peut pas se résumer à faire **des économies**....

Aujourd'hui, à part les enfants scolarisés à Saint-Yon, les Campusiens utilisent **en grande majorité les services d'Etrechy**.

Le bois qui s'étend sur environ 2 km entre Mauchamps et Boissy est une **frontière providentielle** pour pallier l'absence de Saint Sulpice pourtant annoncé comme participant au projet en réunion de conseil du 15 septembre 2016. Ce "*poumon vert*" présenté par les Maires comme un atout majeur du regroupement, est un **prétexte** pour respecter l'**obligation de contiguïté** des communes à marier... ça ne fait **pas un argument crédible** pour justifier d'un tel bouleversement !

Un bassin de vie commun et un **VRAI PROJET PARTAGÉ PAR TOUS LES HABITANTS** doivent être les priorités.

4°- L'URBANISME : que devient chaque PLU ?

Après la période transitoire, pendant laquelle les PLU de chacune des anciennes communes restent applicables, **un PLU couvrant l'intégralité du territoire** de la commune nouvelle **devra être élaboré**.

Une charte s'engageant à respecter les PLU d'origine, n'aura aucune valeur juridique si la future "municipalité commune", dans laquelle **ne figurera peut être aucun habitant de Mauchamps**, choisit de développer son urbanisation sur Mauchamps.

5°- LA SCOLARISATION

Actuellement, si Boissy sous Saint Yon dispose de ses propres établissements scolaires, la plupart des enfants de Mauchamps sont quant à eux scolarisés dans les écoles maternelle de St Sulpice et primaire de St Yon.

Même si une charte doit garantir la pérennité du système actuel, légalement rien n'empêche la commune nouvelle de **réorganiser ses lieux de scolarisation comme elle l'entend**.

6°- LA ZONE D'ACTIVITÉ

La zone d'activité actuelle (Intermarché) est une source de revenus importants, qui permet à Mauchamps de rester **une commune favorisée financièrement**, quoiqu'on en dise... ce qui devrait s'amplifier avec le développement de la zone inscrite au PLU.

Dans le regroupement qui est proposé, Mauchamps garde les inévitables nuisances... et perd les avantages financiers au détriment de ses habitants (+ 44,22 % !!). Par contre Boissy et Saint-Yon **récupèrent les avantages financiers**... mais sans aucune nuisance !

7°- LES COMMUNES DELEGUEES

Dans la présentation de cette nouvelle commune, **chaque commune garderait un lien de proximité** avec les habitants **en devenant commune déléguée**. C'est l'argument avancé pour apaiser la crainte des habitants, d'être éloignés des services municipaux.

M. Touzet, lorsqu'il était dans l'Arpajonnais, s'opposait à un projet de regroupement, certes plus vaste, mais avec comme **principale inquiétude** la "*transformation des communes actuelles en mairies annexes*." !

EN CONCLUSION : la consultation des habitants est une possibilité, **voire une obligation** prévue par la loi pour la création d'une commune nouvelle.

Indépendamment des subtilités des textes officiels, c'est une **OBLIGATION MORALE** de donner la parole à ceux qui **sont les premiers et seuls concernés... LES CITOYENS**... même si pour M.Touzet le sujet est trop compliqué pour qu'ils donnent leur avis !

On ne fait pas **disparaître en quelques semaines** une commune comme **Mauchamps**, dont on trouve la trace en tant que paroisse **dès le XII^e siècle** !

Merci de votre attention.